

➔ SEPA

La DGCCRF veille au grain

L'espace unique de paiement en euros (ou SEPA, Single Euro Payments Area) est une obligation qui s'impose à toutes les entreprises de l'Union européenne qui proposent à leurs clients, en particulier sur un site marchand, de payer par prélèvement. Elles sont tenues d'accepter ce mode de règlement, quel que soit le pays de l'Union dans lequel est domicilié le payeur. En effet, le créancier ne peut exiger que le compte bancaire utilisé à cet effet soit domicilié en France. Si toutes les entreprises sont concernées par le prélèvement Sepa, le Centre Européen des Consommateurs (CEC) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sont régulièrement destinataires de plaintes de consommateurs faisant état du non-respect par certains professionnels de ces obligations. Les services de la DGCCRF réaliseront de nouveaux contrôles afin de s'assurer de la mise en conformité. **F.P.**

26,30€

par jour, c'est l'allocation chômage à laquelle peuvent prétendre les travailleurs indépendants, depuis le 1^{er} novembre 2019. La durée maximale est de 182 jours calendaires.

Comment corriger sa déclaration ?

En déclarant leurs revenus 2018 en ligne, les contribuables qui ont commis des erreurs ou des oublis peuvent télé-corriger leur déclaration jusqu'à la mi-décembre. Pour ce faire, il suffit d'accéder à son espace particulier et de corriger les informations relatives aux revenus, aux charges et aux personnes à charge. Les éléments relatifs à la déclaration d'impôt sur la fortune immobilière peuvent également être rectifiés. Passé cette date, les erreurs ne pourront plus être corrigées qu'en déposant une déclaration en ligne ou par courrier, au plus tard le 31 décembre 2021. **F.P.**

Impôts sur le revenu

Sujet du moment



ANALYSE DE **Joël Lecœur**

EXPERT-COMPTABLE DU CABINET LLA

EXPERTS COMPTABLES ET PRÉSIDENT DU RÉSEAU CGP

“ Le risque à l'installation est réel ”

Propos recueillis par **François Pouzaud**

Les prix des pharmacies n'ont pas connu de variation sensible, en 2019. Des niveaux de prix qui sont désormais plus en phase avec la rentabilité des officines.

Pharmacien Manager. Pourquoi la valeur d'un fonds de pharmacie est-elle appréciée en multiple de l'excédent brut d'exploitation (l'EBE) ?

Joël Lecœur. Le prix exprimé en pourcentage du C.A HT n'est plus pertinent, compte-tenu des grandes disparités d'une officine à l'autre, de la taille, du poids des médicaments chers... Le prix de cession exprimé en multiple de l'EBE retraité résout les problématiques liées à la taille, aux volumes des médicaments chers, à la politique commerciale (discount), au poids des loyers et de la masse salariale. Cette approche est la seule pertinente eu égard aux nouveaux modes de rémunération, (honoraires en lieu et place d'une baisse de la marge dégressive lissée) et à la mise en place des nouvelles missions.

P.M. Comment se calcule un prix de cession ?

J.L. Il est exprimé en multiple de l'EBE retraité de la rémunération du titulaire, c'est-à-dire déduction faite d'une rémunération brute normative annuelle du titulaire de 63 000 €, soit 3 500 € nets mensuels. La valeur économique de l'officine est, ainsi, mieux appréhendée.

P.M. Quelles sont les questions à se poser avant d'acheter une officine ?

J.L. L'acquéreur doit d'abord regarder sa future officine comme un outil de travail le rémunérant correctement, avant de se projeter dans sa capacité à rembourser l'emprunt. Le risque à l'installation est réel et la capitalisation devient incertaine. C'est par cette approche que la profession réussira sa transmission générationnelle.

EN BREF

➔ Réintégrer un salarié licencié

Selon un arrêt de la cour de cassation du 16 octobre 2019, le salarié dont le licenciement est nul et qui demande sa réintégration a le droit de recevoir la somme correspondant à la réparation de la totalité du préjudice subi, dans la limite du montant des salaires dont il a été privé. La somme allouée au salarié entre dans l'assiette des cotisations sociales. **F.P.**